

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1594

présenté par  
M. Ruffin

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	1 000 000
Assemblée nationale	1 000 000	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter les rémunérations des agents d'entretien travaillant à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée, ses lustres et ses dorures, ne brillent pas tout seul : « J'habite Les Mureaux, nous disait Graziella. Je me lève à 4 h, je prends le bus à 4 h 53, il m'amène à la gare à 5 h 03, là en principe j'arrive à Saint-Lazare à 6 h 10. Mais souvent, le train est en retard. Des fois, je pleure. Ensuite, après le travail, je retourne à 9 h 07...  
– Donc, vous venez pour trois heures ?  
– C'est ça. Depuis 1993.  
– Vous faites tout ça pour trente euros ?  
– Voilà. On n'a pas le choix. »

Ca, sous notre nez, alors que les députés touchent leur 5 715,43 €...

Afin de permettre une augmentation des femmes de ménage travaillant à l'Assemblée nationale, nous transférons 1 millions d'euros en AE et en CP du programme 501 « Présidence de la République » (action unique 01) prévus pour les « déplacements présidentiels » pour abonder de 1 million d'euros en AE et en CP le programme 511 « Assemblée nationale » (action unique 01).